



COMMUNIQUE FEDERAL

25 novembre 2020

Activité Partielle de Longue Durée :

FO Cheminots fait valoir son droit d'opposition à l'accord de branche du 19 novembre 2020.

Nous avons été informés le 20 novembre 2020, que la proposition d'accord relatif à l'activité partielle de longue durée pour les salariés de la branche ferroviaire a été signée par deux organisations syndicales représentant 30% des salariés de la branche. Si cet accord venait à être étendu, il s'appliquerait à l'ensemble des entreprises de la branche et les employeurs pourront alors le mettre en œuvre de façon unilatérale.

FO Cheminots a tenté dans la négociation de cet accord d'introduire le maintien des droits des salariés tout en permettant aux entreprises de réaliser des économies, malheureusement, il est apparu de façon dogmatique de la part des employeurs que l'accord devait introduire une réduction des garanties sociales.

FO Cheminots est opposée à l'autorisation accordée aux employeurs de la branche à procéder de façon unilatérale à la remise en cause des droits des salariés. En privant localement les syndicats et leurs représentants de leur faculté de déterminer eux même les équilibres strictement nécessaires à mettre en œuvre.

La Fédération FO Cheminots fait donc valoir son droit d'opposition considérant que notre rôle au niveau de la branche est de confirmer les droits des cheminots et de les améliorer.

La Fédération

RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR !

Contacts Presse **FO** Cheminots:

Philippe HERBECK | Secrétaire Général | 06 18 80 59 54

Daniel FERTE | Secrétaire Général Adjoint | 06 38 78 35 61



Site internet



Facebook